



Cumul de CDD à l'Education Nationale

Par **Audrey34**, le **07/01/2014** à **19:18**

Bonjour,

J'exerce les fonctions d'aide documentaliste dans un collège depuis 14 ans. J'ai d'abord bénéficié d'un contrat emploi jeune (de décembre 1997 à août 2003), puis d'un contrat CAE (de septembre 2005 à août 2007) et je suis actuellement embauché en contrat AED (mon contrat se termine en août 2014).

Le poste que j'occupe n'existe, je n'ai donc pas la possibilité de passer un concours qui me permettrait d'exercer ces fonctions.

Avec la création de contrats à durée indéterminée au sein de l'Education Nationale et le fait que j'ai cumulé 14 CDD, puis je bénéficier d'un CDI ? Puis je envisager un recours au tribunal administratif ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/01/2014** à **21:36**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **3petitesfleurs**, le **13/01/2014** à **14:55**

Bonjour Audrey,

J'exerce exactement les mêmes fonctions d'aide documentaliste. Je cumule également un contrat d'aide éducatrice (emploi jeune) avec actuellement un contrat AED. Au terme de mon contrat j'aurais effectué 11 années de service dans l'Education Nationale. avez-vous eu des réponses plus concrètes?

Par **Audrey34**, le **13/01/2014** à **17:54**

Bonsoir,

Non, je n'ai pas de réponses. J'ai contacté plusieurs syndicats, la bourse du travail et j'ai même téléphoné à une permanence d'avocats mais personne n'a pu me répondre. Il reste le Tribunal Administratif mais je ne suis pas sûre d'avoir envie d'aller jusque là.

Par **3petitesfleurs**, le **13/01/2014** à **20:54**

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Mes renseignements vont malheureusement dans le même sens.

Je vous souhaite bon courage en espérant que nos années de travail soient un jour reconnues.

A bientôt peut-être.